

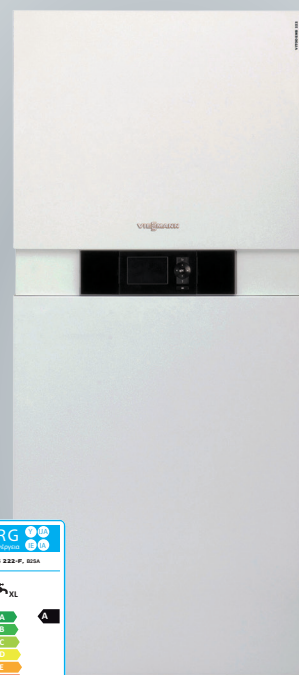
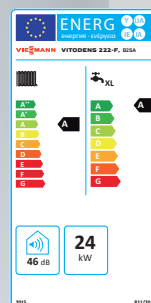
Offres exclusives
Du 2 mai au 31 décembre 2017

VIESSMANN

Viessmann InnovEnergie : la qualité accessible



Votre système
de chauffage :
prime et
prêt sans frais



La qualité sur toute la ligne

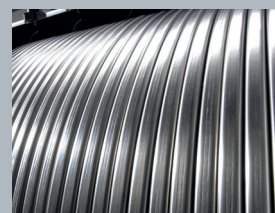
Vous voulez du confort, un bon rapport qualité/prix, valoriser votre bien et faire des économies d'énergie ? Les systèmes de chauffage Viessmann sont faits pour vous.

Quel que soit votre choix énergétique, fioul, gaz, bois, solaire, aéro- ou géothermie, Viessmann vous propose des solutions personnalisées qui combinent longévité, confort, performances et respect de l'environnement.

Viessmann, leader européen des chaudières à haute performance énergétique et du solaire thermique, conçoit depuis des décennies

des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire innovants.

Leurs excellents rendements répondent aux exigences les plus pointues et vous permettront de profiter de nombreux avantages financiers : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique de 30%*, TVA à taux réduit de 5,5%*, Certificat d'Economie d'Énergie...



Garantie 10 ans

Preuve de leur fiabilité et de leur longévité, les échangeurs de chaleur Inox-Radial et Inox-Crossal de nos chaudières gaz et fioul sont garantis jusqu'à 10 ans.

Suivant modalités sur www.viessmann.fr

* selon loi de finance en vigueur



Une offre unique sur le marché !



Made in France

En 1971, Viessmann implante un site de production à Faulquemont, en Moselle. L'entreprise emploie aujourd'hui 860 salariés pour une surface couverte de 85 000 m².

La haute performance énergétique selon Viessmann

Les chaudières haute performance énergétique gaz ou fioul de la gamme Viessmann sont à la pointe de l'innovation. Fruits de décennies de recherche et de développement, Viessmann maîtrise leur processus de fabrication de A à Z.

L'avantage premier d'une chaudière à condensation, c'est son rendement. Il est amélioré de 15 à 20 % par rapport à une chaudière classique.

A ce jour, plus de 1 500 000 chaudières à condensation Viessmann ont été installées.

Elles vous offriront une combustion propre et performante grâce au brûleur MatriX, à la régulation de combustion Lambda Pro Control et à l'échangeur de chaleur Inox-Radial ou Inox-Crossal, des innovations Viessmann. Fonctionnant avec toutes les énergies fossiles selon les modèles, vous profiterez également d'un confort élevé en eau chaude sanitaire notamment pour les chaudières compactes vous offrant un réservoir intégré et un faible encombrement au sol. Les chaudières murales s'installeront quant à elle parfaitement dans vos pièces de vie, sans ménager leurs performances !

La multi-énergie, pour une transition énergétique réussie

Chaudières à haute performance énergétique, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, pompes à chaleur, chaudières bois : tous les systèmes Viessmann sont conçus pour être compatibles entre eux. C'est simple pour vous et bénéfique pour la planète. Favoriser la combinaison des énergies est en effet au cœur des préoccupations de Viessmann depuis de nombreuses années. Un investissement permanent, tourné vers l'innovation, et surtout une conviction profonde : on peut, dès aujourd'hui, profiter des performances des solutions de chauffage de demain.

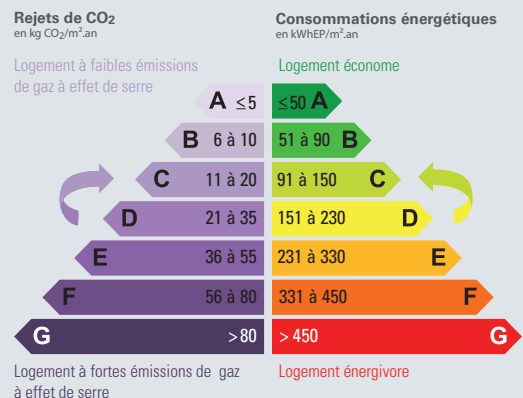
Offrez-vous la mobilité et la sérénité

Votre chaudière est désormais connectée ! Les nouvelles générations de régulations Vitotronic Viessmann vous permettent de piloter à distance votre installation via votre smartphone ou tablette. Choisissez facilement votre programme de fonctionnement et modifiez à votre guise les réglages de température depuis votre bureau ou à l'autre bout du monde !

Exemple de modernisation : chaudière gaz à condensation Vitodens 200-W 19 kW en association avec un ballon thermodynamique Vitocal 060-A appoint électrique de 254 litres avec régulation en fonction de la température extérieure Vitotronic 200 et commande à distance Vitotrol 200-A

Prix de départ (hors main d'œuvre et accessoires)	5 999€ TTC ¹⁾ TVA 5,5% ²⁾
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (Etas) pour la chaudière seule	94%
Crédit d'impôt 30% pour la transition énergétique ³⁾	1 800€ TTC
Prime Viessmann InnovEnergie	80€
Investissement réel la première année	4 119€ TTC
Economies annuelles avec une solution combinée jusqu'à ⁴⁾	504€ TTC⁴⁾
Offre de financement : mensualité (apport de 1 999 €)	88,89€/mois sur 45 mois

Valorisation de votre patrimoine



* Exemple hors assurance facultative : pour un montant financé de 4000 € au TAEG fixe de 0%, bonifié par ENGIE et Viessmann (taux débiteur de 0%) remboursements de 44 mensualités de 88,89 €. Montant total dû 4000 €. Le coût de l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, perte d'emploi suite à un licenciement, souscrite auprès de Cardif Assurances Vie et Cardif Assurances Risques Divers(2), est de 6,60 €/mois et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple. Le coût total de cette assurance facultative est de 297 € pour 4 000 € empruntés. Le taux annuel effectif de cette assurance est de 3,85 %.

(1) Prix public au 1^{er} février 2017, emballage compris, livré en France Métropolitaine et hors prestations de service, hors main d'œuvre et accessoires

(2) TVA 5,5%, travaux de rénovation article 9 de la loi de finance en vigueur -(3) selon la Loi de Finance 2017 pour des travaux réalisés par un installateur qualifié RGE

(4) Pour une maison individuelle répondant aux caractéristiques suivantes : surface de 120 m², construite avant 1975 en Ile-de-France, moyennement isolée, foyer de 4 personnes équipé d'une chaudière au sol de plus de 20 ans correctement entretenue. Hors auxiliaires et autres usages. Prix des énergies moyen constaté en 2015 (Base de données Pégase)

Concrétisez votre projet de chauffage dès maintenant, adaptez votre règlement en fonction de votre budget

Viessmann InnovEnergie, deux avantages exceptionnels²⁾

- Une prime CEE** de 80€ (avec prêt) ou 110€ (prime seule) par chaudière gaz ou fioul haute performance énergétique et de 120€ (avec prêt) ou 165€ (prime seule) par pompe à chaleur
- Un prêt Viessmann InnovEnergie, aux conditions exceptionnelles : TAEG à 0%, financement de 1500 à 15000€, durée du prêt au choix et mensualité à partir de 33,33€
Un accès simple à un crédit très intéressant pour faire rimer projet avec budget.



Barème du Prêt Viessmann InnovEnergie					
Tranche	TAEG	Exemple			
		Montant	Mensualité	Durée (en mois)	Montant total dû
de 1 500 à 4 000 €	0,00%	1 500 €	33,33 €	45	1 500,00 €
de 4 001 à 6 000 €	1,50%	5 000 €	150,28 €	34	5 109,39 €
de 6 001 à 10 000 €		7 000 €	210,39 €	34	7 153,14 €
de 8 001 à 10 000 €		9 000 €	163,65 €	57	9 327,83 €
de 10 001 à 12 000 €	1,70%	12 000 €	218,19 €	57	12 437,10 €
de 12 001 à 15 000 €		15 000 €	274,05 €	57	15 620,67 €

*Exemple hors assurance facultative : pour un montant financé de 1500€ au TAEG fixe de 0%, bonifié par ENGIE et Viessmann (taux débiteur de 0%) remboursements de 45 mensualités de 33,33€. Montant total dû 1500€.

Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Invalidité, Maladie souscrite auprès de Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques Divers, est de 1,94 €/mois et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple ci-dessus. Le coût total de cette assurance facultative sera de 87,30 € et le taux annuel effectif de cette assurance de 0,00 %.

Profiter de l'offre, c'est simple !

- 1 Vous contactez votre installateur conseil RGE Viessmann afin qu'il établisse un diagnostic complet de votre installation.
- 2 Il vous propose la solution de chauffage Viessmann la mieux adaptée à vos besoins.
- 3 Votre prime : votre installateur s'occupe de tout pour que vous receviez rapidement votre prime.
- 4 Votre prêt¹⁾ : vous renseignez les informations nécessaires à l'étude de votre dossier avec votre installateur, avec votre accord, les fonds lui sont directement versés pour le règlement de vos travaux.

100 % d'avantages et aucun frais

- Une solution de chauffage innovante et performante grâce aux technologies de pointe
- Des économies de frais de chauffage immédiates
- Un financement aisé grâce au double avantage : prime et prêt
- Un service complet de votre installateur RGE Viessmann du diagnostic au financement



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1) Prêt affecté sous réserve de l'acceptation du dossier par BNP Paribas Personal Finance et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. Taux bonifiés par Engie et Viessmann. La bonification d'Engie et de Viessmann est soumise à leur accord. Conditions pouvant être modifiées sans préavis. BNP Paribas Personal Finance Établissement de crédit – S.A au capital de 529 548 810€ - Siège social : 1, Boulevard Haussmann 75009 Paris 542 097 902 RCS Paris -

N° Orias : 07 023 128 (www.orias.fr). Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec toute autre opération Viessmann en cours. Valable du 2 mai 2017 au 31 décembre 2017. Viessmann se réserve le droit de modifier à tout moment le montant de la prime et du prêt Viessmann InnovEnergie. 2) Selon liste des produits disponibles chez les installateurs participants

** Prime Certificats d'Économies d'Énergie. Le client et son installateur attestent sur l'honneur qu'ils fournissent exclusivement à ENGIE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre des CEE, et qu'ils ne signeront ni ne communiqueront de documents similaires avec un autre acteur du dispositif CEE. Prime CEE hors ballons thermodynamiques



Viessmann France S.A.S.
Avenue André Gouy
B.P. 33 - 57380 Faulquemont
www.viessmann.fr

Action réalisée en partenariat avec ENGIE et BNP Paribas Personal Finance

9442825 - 05/2017

Contenu protégé par copyright

Copies et autres utilisations sur autorisation préalable uniquement

Sous réserves de modifications techniques

Document à compléter intégralement en majuscules
Renseignez toutes les informations pour l'emprunteur et le conjoint, même si elles sont identiques.

EMPRUNTEUR

CONJOINT

Dans le cadre des règles d'étude, la présence du conjoint pour les couples mariés, pacsés ou en union libre est requise.

Civilité Madame Monsieur
 Nom
 Prénom
 Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)
 Né(e) le : _____ à :
 Dép. de naissance : ____ Nationalité
 Pièce d'identité : CNI Passeport Titre de séjour

Coordonnées
 Adresse
 Code postal : _____ Ville
 Téléphone fixe : _____
 Téléphone mobile : _____
 E-mail :@.....

Situation professionnelle
 Salarié Profession
 Date d'embauche (MM/AAAA) : _____
 Nature du contrat :
 CDD CDI Autre (préciser)
 Employeur
 Téléphone : _____
 Adresse de l'employeur
 Code postal : _____ Ville
 Artisan Commerçant Profession libérale
 Nature activité
 Raison sociale
 N° SIREN : _____
 Date de création (MM/AAAA) : _____
 Téléphone : _____
 Retraité Depuis le (MM/AAAA) : _____
 Sans emploi

Revenus mensuels nets
 Revenus professionnels / Retraite : _____ €
 Revenus fonciers : _____ €
 Montant global de vos allocations (familiales et logement) : _____ €
 Autres revenus : _____ €
 Nature, précisez

Civilité Madame Monsieur
 Nom
 Prénom
 Nom de jeune fille (pour les femmes mariées)
 Né(e) le : _____ à :
 Dép. de naissance : ____ Nationalité
 Pièce d'identité : CNI Passeport Titre de séjour

Coordonnées
 Adresse
 Code postal : _____ Ville
 Téléphone fixe : _____
 Téléphone mobile : _____
 E-mail :@.....

Situation professionnelle
 Salarié Profession
 Date d'embauche (MM/AAAA) : _____
 Nature du contrat :
 CDD CDI Autre (préciser)
 Employeur
 Téléphone : _____
 Adresse de l'employeur
 Code postal : _____ Ville
 Artisan Commerçant Profession libérale
 Nature activité
 Raison sociale
 N° SIREN : _____
 Date de création (MM/AAAA) : _____
 Téléphone : _____
 Retraité Depuis le (MM/AAAA) : _____
 Sans emploi

Revenus mensuels nets
 Revenus professionnels / Retraite : _____ €
 Revenus fonciers : _____ €
 Montant global de vos allocations (familiales et logement) : _____ €
 Autres revenus : _____ €
 Nature, précisez

SITUATION FAMILIALE ET LOGEMENT

Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) / Séparé(e) Veuf(ve) Célibataire Union libre
 Nombre enfant(s) à charge : ____
 Propriétaire Locataire Logé(e) à titre gracieux Logement de fonction
 Date d'entrée dans votre logement actuel (MM/AAAA) : _____
 Date d'ouverture de votre compte bancaire (MM/AAAA) : _____

CHARGES

Pour chacune des catégories ci-dessous, en cas d'absence de charges, veuillez indiquer "0"

Crédit(s) immobilier(s) / loyer résidence principale :	Mensualité	_____ €
Crédit(s) immobilier(s) locatif(s) / résidence secondaire :		_____ €
Crédit(s) à la consommation (prêt personnel...) :		_____ €
Pension(s) versée(s) :		_____ €

PRÊT

Nature des travaux : N° bon de commande :

Adresse des travaux :

Code postal du lieu des travaux : Ville :

Rythme de remboursement :

1 Prix au comptant € dont € financés par le crédit**2** TAUX annuel effectif global (TAEG) : % l'anChoix Assurance* : DIM/D DIMC sans assurance ou cas particulier AERAS

* D = décès / I = invalidité / M = maladie / C = chômage / AERAS = Assurance Emprunteur avec Risque Aggravé de Santé

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les informations recueillies dans ce questionnaire sont indispensables au traitement de votre demande. En cas de non réponse, votre demande pourra être refusée. Ces informations sont destinées au seul usage de BNP Paribas Personal Finance. Elles pourront toutefois être communiquées aux tiers autorisés mentionnés sur la déclaration faite à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de BNP Paribas Personal Finance, service Consommateur, BP 524, 92595 Levallois Perret Cedex.

Il vous est possible de vous opposer à recevoir de la prospection commerciale par voie téléphonique en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr ou par courrier postal à - Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes. Cette inscription interdit à un professionnel de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Signature et cachet commercial de l'entreprise

SIRET Date :

Signature de l'emprunteur

Pour un meilleur traitement de votre dossier

- Vérifiez auprès de votre professionnel apte à participer au dispositif que votre matériel est éligible au Certificat d'Economies d'Energie (CEE).
- Complétez avec lui votre dossier de crédit.
- Créez avec lui votre dossier de cession au bénéfice des droits sur les CEE qui seront issus de nos opérations.

COCHEZ LES CASES POUR NE RIEN OUBLIER ET JOIGNEZ LA PHOTOCOPIE DES JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES CI-DESSOUS

- Bon de commande daté et signé par l'emprunteur

Pour chaque équipement/matériel, le bon de commande doit impérativement préciser :

- **Informations Client**
- **Informations concernant votre société**
- **Informations sur le matériel, la prestation et les caractéristiques techniques**
- **Informations sur les modalités du prêt associé**
- **Spécificités liées aux travaux d'optimisation de la consommation énergétique (Qualification professionnelle)**
- **Information sur les modalités de paiement : comptant ou à crédit**

- Pièce d'identité en cours de validité de l'emprunteur

Photocopie recto et verso (toutes les informations doivent être lisibles) :

- de la carte nationale d'identité
- du passeport
- ou du titre de séjour

Depuis le 01/01/2014, les cartes d'identité non expirées à cette date restent valides 15 ans. Si la date de validité est dépassée, joignez la photocopie des :

- pièce d'identité expirée
- permis de conduire

- Justificatif de domicile de l'emprunteur OU du conjoint éventuel

Le justificatif doit être suffisamment récent :

- Moins de 3 mois pour une quittance énergie, eau, gaz, ou une facture de téléphone fixe ou mobile (classique ou box)
- Echancier de l'année en cours : énergie, électricité, gaz, eau

- Justificatif de revenus de l'emprunteur ET du conjoint éventuel

Pour toute demande de prêt inférieure à 3 000 €, les justificatifs de revenus ne sont pas à joindre obligatoirement. Cependant, les revenus doivent nécessairement être vus et déclarés sur la fiche EASY RENOV.

- Pour un salarié : le dernier bulletin de salaire
- Pour un retraité de moins de 2 ans : photocopie de tous les justificatifs de pension de retraite
- Pour toute autre situation : toutes les pages du dernier avis d'imposition et non de la déclaration d'impôt

- Si vous percevez une rente ou des revenus fonciers, merci de nous transmettre votre avis d'imposition.

- Relevé d'Identité Bancaire

Assurez-vous que le RIB soit lisible et sous format BIC IBAN.

- Lorsque le client est **marié**, il est possible de prendre celui du conjoint
- Lorsque le client vit maritalement, il est possible de prendre celui du concubin, **s'il s'agit d'un compte joint**

Quelles sont les prochaines étapes ?



Vous êtes informés par votre professionnel de l'éligibilité de votre projet au prêt bonifié.



À réception de votre contrat de crédit, vous le datez, le signez et le renvoyez à votre professionnel.



Vous planifiez la date des travaux avec votre professionnel.



Une fois les travaux réalisés, vous signez l'appel de fonds et le procès verbal de fin de travaux, validez la facture et signez l'attestation CEE sur l'honneur que vous renvoyez à votre professionnel. Vérifiez la cohérence entre les éléments déclarés sur votre fiche d'intention de travaux et sur facture et contrôlez avec votre professionnel que la facture contient l'ensemble des mentions requises en vue d'éligibilité du document aux CEE. Réunir si requis les pièces justificatives complémentaires en vue de l'éligibilité des travaux aux CEE.



Dès réception des documents conformes, BNP Paribas Personal Finance procède au déblocage des fonds directement à votre professionnel.



Vous recevez un courrier vous précisant le début de vos remboursements.

**Pour toute demande d'informations,
contactez votre professionnel.**

elyotherm

Plomberie | Sanitaire | Chauffage toutes énergies

10 chemin de Crépieux - 69300 CALUIRE ET CUIRE

Tél. 04 82 531 247 - Fax 04 82 537 341 - contact@elyotherm.fr

SAS au capital de 25 000 € - SIRET 510 395 239 00013 RCS Lyon - APE 4322 B

www.elyotherm.fr